



UN CHANTIER D'ENVERGURE

6,3 km de voie ont été construits pour relier la route de Bordeaux (RD935) au boulevard sud de Tarbes (giratoire de l'Université) au moyen de 2 sections successives :

- 4,6 km de voie nouvelle entre les giratoires de la Villa Corinna et de Pau
- 1,7 km de doublement sur place de la rocade ouest entre les giratoires de Pau et de l'Université.

La rocade compte 7 ouvrages d'art significatifs, dont le franchissement de l'Echez et deux passages en tranchée de 150 mètres à 200 mètres.

ENTRETIEN AVEC MICHEL PÉLIEU, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général inaugure la nouvelle rocade de Tarbes, le Président nous explique le projet.

Pourriez vous nous présenter en quelques mots la nouvelle rocade de Tarbes et sa finalité ?

La rocade nord-ouest est d'abord un très bel équipement de 6,3 km de long et ponctué de 7 ouvrages d'art remarquables, dont le franchissement de l'Echez et deux passages en tranchée de 150 mètres à 200 mètres.

Sa construction achève le contournement de la ville de Tarbes par le côté ouest. Elle permet ainsi de diminuer le trafic de transit, particulièrement celui des poids lourds, empruntant les rues internes de l'agglomération et d'améliorer ainsi la sécurité et la qualité de vie des riverains. Elle contribue également à renforcer les liaisons routières entre le nord du département et les routes d'accès aux vallées. Auparavant on butait sur un nœud à l'entrée de Tarbes. Il fallait entrer dans un milieu urbain et c'était dissuasif. Désormais, on pourra passer de la route de Vic à la route de Pau avec plus d'aisance. Ensuite, de la route de Pau, on peut rejoindre le carrefour de Bastillac et la 2x2 voies qui mène soit à l'autoroute et à la nationale vers les vallées des Gaves, soit aux routes départementales en direction de Bagnères ou de Toulouse.

Cette rocade s'inscrit dans la continuité des travaux d'aménagement routier réalisés par le Conseil Général depuis de nombreuses années et dans la logique des projets à venir. Nous avons toujours la volonté de structurer le réseau routier pour irriguer l'ensemble du département et améliorer notamment les liaisons entre le nord et les vallées de montagne dans un souci de qualité de service et de développement économique.

Sommes nous là au cœur des missions du Conseil Général ?

Michel Pélieu : La construction et l'entretien des routes départementales font partie des missions essentielles du Conseil Général. Chaque jour, nous garantissons les meilleures conditions de circulation sur 3 000 km de routes départementales situées entre 165 et 1 800 mètres d'altitude pour desservir 474 communes. C'est une tâche lourde, exigeante et difficile. Néanmoins, dans ce domaine d'activité, le chantier de la rocade nord ouest restera comme un chantier de référence pour le Conseil Général.



Michel PÉLIEU
Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Vous avez fait le choix de recourir à un Partenariat Public Privé (PPP).

Comment en êtes vous arrivés à cette solution ?

La décision de recourir au PPP remonte à 2007. J'étais alors Vice-Président en charge des infrastructures et nous arrivions à l'échéance de 15 années de partenariat avec une entreprise privée à laquelle nous avions confié l'amélioration des accès routiers aux stations de ski. Il s'agissait d'un Marché d'Entreprise de Travaux Publics (METP). Ce type de marché ressemblait beaucoup au PPP d'aujourd'hui. C'était en quelque sorte les prémices du PPP. C'est donc naturellement que, nous avons suggéré, avec la direction des routes, à François Fortassin, alors Président, de recourir au PPP pour réaliser la rocade nord-ouest. Il l'a proposé à l'Assemblée qui l'a accepté à l'unanimité. Ce type de partenariat était selon moi, l'outil le plus adapté pour réaliser efficacement ce chantier. L'ampleur des travaux nécessitait des compétences très spécialisées et l'expertise du secteur privé. Et sans le PPP nous n'aurions pas pu construire la totalité du tracé en seulement quelques mois, les travaux auraient pris des années avant d'être réalisés en intégralité.

Quels en sont les avantages ?

A travers le PPP, le Conseil Général a confié à un groupement d'entreprises la conception, la construction et l'entretien de la rocade moyennant paiement d'une rémunération étalée sur 20 ans. C'est un partenariat très complet qui s'inscrit dans la durée et dont les avantages sont nombreux. D'abord le partenaire ne s'engage pas simplement à construire une route mais à fournir un service de qualité aux usagers pendant 20 ans. Notre partenaire s'est ainsi engagé sur des objectifs de performance et de qualité : s'ils ne sont pas atteints, il sera sanctionné financièrement. C'est une nouvelle approche qui garantit une meilleure efficacité de l'investissement public. Le Conseil Général fixe l'objectif et les entreprises apportent leur savoir-faire pour fournir la solution la plus adaptée. En outre, le fait de confier aux entreprises non seulement la construction mais aussi l'entretien nous permettait de nous assurer qu'une plus grande attention serait portée à toutes les étapes et que l'ensemble des coûts et des risques seraient pris en considération : la conception tient compte des coûts de construction et la construction tient compte des coûts d'entretien. Le PPP permet également d'avancer plus vite et de limiter ainsi la durée des désagréments inhérents aux travaux subis par les riverains. La communication avec un seul interlocuteur pour tous les corps de métier est un autre avantage. Enfin, le budget connu à l'avance est maîtrisé sans aucun surcoût.

Ce type de partenariat fait l'objet de débat en France. Et vous, êtes vous satisfait ?

C'est vrai que les PPP suscitent beaucoup de débat, tantôt encensés, tantôt récusés. En réalité, ils ne méritent, en tant que tel, ni excès de critiques, ni excès de louanges. Tout dépend en réalité de la qualité du projet confié dans le cadre du PPP. En l'occurrence, avec la rocade nord-ouest de Tarbes, les conditions du succès étaient réunies : nous avions un bon projet, murement réfléchi et accepté, dont la performance ne sera pas affectée par des évolutions réglementaires ou technologiques à venir. Surtout, le climat de sérénité et de confiance qui a entouré la préparation de ce projet nous a permis de négocier un partenariat équilibré, gagnant-gagnant pour le Conseil Général, les entreprises et les citoyens.

Les entreprises Malet Spie Batignolles, CDC Infrastructures, Demathieu & Bard et NGE sont vos partenaires, comment se déroule le contrat avec eux ?

Le contrat, depuis sa négociation jusqu'à son exécution actuelle, se déroule parfaitement bien, dans un climat de rigueur, de confiance et de sérénité. Tous les engagements ont été respectés jusque là : aucun surcoût, aucun dépassement de délai. Les entreprises sont allées parfois au delà de leur engagement notamment en sous-traitant plus de 20% des travaux à des PME, artisans et fournisseurs locaux parce qu'elles savaient que c'était important pour nous. Elles ont confié également 7771 h de travail à des personnes en situation d'insertion.

La construction étant désormais achevée, le groupement assurera à partir de maintenant l'entretien et la maintenance. Le Conseil Général interviendra toutefois directement sur la rocade en cas d'accident et pour assurer le service de fauchage et de déneigement. En contrepartie de la conception, de la construction, de l'entretien et de la maintenance assurés par le groupement, le Conseil Général versera une rémunération annuelle pendant 20 ans sous réserve de la performance de l'ouvrage et de la qualité du service rendu pour les usagers.

UN PROJET INNOVANT

Le PPP conclu entre le Conseil Général et le groupement d'entreprises (Mallet-CDC Infrastructures-NG-Demathieu Bard) est une grande première en France. Il est le premier PPP signé pour la réalisation d'un ouvrage routier.

Le Conseil Général a confié la conception, la construction, l'entretien et la maintenance de la rocade nord-ouest au groupement d'entreprises Malet (groupe Spie batignolles) - CDC Infrastructure (groupe Caisse des Dépôts) - NGE - Demathieu & Bard, pour une durée de 23 ans. En contrepartie, le Conseil Général s'engage à verser au groupement d'entreprises, sous condition de performance de l'ouvrage, une rémunération annuelle pendant 20 ans.

Le Conseil Général interviendra également directement sur la rocade en cas d'accident et pour assurer le service de fauchage et de déneigement.



Les dates

27 août 1998 :

Déclaration d'utilité publique

Le Préfet consacre l'utilité publique du projet de rocade. Il achève ainsi une phase de concertation et d'études préalables destinées à vérifier la nécessité de ce projet. Elle aura duré 2 ans et 1 mois.

29 Octobre 2007 :

Décision du Conseil Général de recourir à un PPP

Sous la présidence de François FORTASSIN, le Conseil Général décide de recourir à un Partenariat Public-Privé (PPP) pour réaliser le projet de rocade nord-ouest de Tarbes. Débutent alors 3 années de procédures avant de pouvoir signer le contrat de partenariat.

8 juillet 2010 :

Signature du contrat de PPP

Sous la présidence de Josette DURRIEU, le Conseil Général signe le contrat de Partenariat Public Privé avec le groupement d'entreprises Malet (filiale de Spie Batignolles) - CDC Infrastructures - NGE - Demathieu et Bard.

Cette signature est l'aboutissement de 3 années de procédures destinées à obtenir l'autorisation de recourir au PPP, lancer la consultation et conduire un dialogue compétitif avec les candidats présélectionnés.

Août 2011 :

Fin des études et procédures préalables au chantier

Aménagement foncier, archéologie préventive, autorisation loi sur l'eau, dérogations au titre des espèces protégées, toutes ces procédures et études préalables s'achèvent après plusieurs mois.

Septembre 2011 :

Fin de l'acquisition des terrains

Il aura fallu 9 ans pour identifier tous les propriétaires et entrer en possession de tous les terrains situés sur le tracé du projet de rocade. En septembre 2011, tous les terrains sont acquis par le Conseil Général, soit à l'amiable, soit par expropriation. Ils sont remis au groupement d'entreprises. Les travaux peuvent commencer.

20 octobre 2011 :

Démarrage du chantier

Michel PELIEU, Président du Conseil Général, et Eric de Balincourt, Président du groupement d'entreprises procèdent à la pose de la 1ère pierre le 20 octobre 2011. Le chantier peut débuter, il durera 19 mois.

25 avril 2013 :

Mise en service de la rocade ouest de Tarbes

31 mai 2013 :

Mise en service de la rocade nord-ouest de Tarbes.





Les chiffres

6,3 km : la longueur de la nouvelle rocade

7 ouvrages d'art significatifs

36 millions d'euros hors taxes : coût de la construction de la rocade

+ de 20% des travaux confiée aux PME, soit un montant d'environ 7 millions d'euros hors taxe

11 000 mètres cubes de béton

180 000 mètres cubes de terrassements

45 000 tonnes d'enrobés

19 mois des travaux

60 mètres : la longueur du viaduc au-dessus de l'Echez

0 euros: le montant du péage que les usagers devront payer pour emprunter la rocade

CONTACT PRESSE :